

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'Agence Com'&Events et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées, les présentes conditions générales de vente et le code de commerce réglementent les conditions de vente des prestations fournies par l'Agence Com'&Events. Aussi, les présentes conditions générales de vente prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client ou du tiers. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Agence Com'&Events quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1 – Objet de la mission

L'Agence Com'&Events peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication, d'événementiel et de marketing. Plusieurs types de missions peuvent être confiées à l'Agence Com'&Events :

Le conseil en communication, la vente de services ou produits, liés au domaine de la création multimédia, hors ou sur le réseau internet,

La création et la commercialisation de sites internet, la conception, la réalisation sur tous supports de l'image de marque et publicitaire de toute entreprise,

L'organisation événementielle tant commerciale, qu'associative ou même privée, tel que soirées à thème, sponsoring, l'accompagnement de toutes festivités,

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

L'Agence Com'&Events peut agir accessoirement comme mandataire du client pour certaines missions relatives aux projets confiés. En exécution de la mission qui lui est confiée, l'Agence Com'&Events produit des projets de conseils, des créations de communication et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelles de contributions particulières telles que photographie, illustration, film, webdesign... et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc. spécifiquement attaché à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, l'Agence Com'&Events perçoit une rémunération qui est en fonction du budget convenu par les deux parties au préalable.

Article 2 – Devis et commande

La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournies par le client. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées. Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euro et Toutes Taxes comprises, en raison de l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par l'Agence Com'&Events en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (déplacements dans un rayon excédant les 100 kms au départ de Bagnols sur Cèze 30200, achats de logiciels spécifiques...) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus. Toute modification au cours de la réalisation de la mission

peut entraîner une majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client si celle-ci intervient dans le courant du mois. L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis. A partir du moment où le client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée à l'Agence Com'&Events .

Article 3 – Conditions de paiement

Les paiements sont effectués, au choix du client, par espèce, par chèque ou par virement bancaire. Sauf convention contraire, le paiement de la mission doit intervenir à la hauteur de 50 % lors de l'acceptation du devis et à la hauteur de 50 % au Jour J de la prestation, ou livraison des imprimés et la facture complémentaires des commandes en sus à 100% dans les trente jours de la facture finale émise par l'Agence Com'&Events .

Article 4 : Retard de paiement

A compter du trente et unième jour de la facture en souffrance, la somme ainsi due portera un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, l'intérêt étant dû à compter de ce terme contractuel et par le seul fait de l'arrivée de ce terme. Convention d'anatocisme : Des intérêts moratoires seront calculés sur les intérêts de retard eux-mêmes selon le taux conventionnel et dans la limite des règles fixées par l'article 1154 du Code Civil. En outre, à titre de clause pénale, dans les conditions posées par l'article 1226 du code civil, tout retard de paiement de la facture finale de plus de trois mois entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à la charge du client défaillant, en sus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire fixée à 15 % du montant de la facture impayée. La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'Agence Com'&Events tant que la facture finale émise par l'Agence Com'&Events n'est pas payée en totalité par le client. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production à compter de règlement de la facture finale.

Article 5 : Taxes

L'Agence Com'&Events se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 6 : Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, l'Agence Com'&Events de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

Article 7 – Réalisation de la mission

L'Agence Com'&Events exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par le client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité. Elle mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission. L'Agence Com'&Events reste seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Le client s'engage à fournir à l'Agence Com'&Events et ce sans exception, tous les

documents et informations qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de la mission.

Tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou faute de toute nature ne seront corrigés par l'Agence Com'&Events .

L'Agence Com'&Events ne débutera sa mission qu'une fois les conditions suivantes remplies :

– paiement d'un acompte de 50 % sur la totalité des travaux à engager lors de l'acceptation du devis, cet acompte étant définitivement acquis pour l'Agence Com'&Events .

– avoir la totalité des documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission ; tout retard dû au fait du client, notamment suite à un manque de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier l'Agence Com'&Events d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard.

L'Agence Com'&Events se réserve le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des sous-traitants qu'elle estime et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le client souhaite confier une mission à un autre prestataire de son choix, l'Agence Com'&Events décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le client étant seul responsable de ses choix de prestataires.

Selon le type de mission, trois propositions du projet réalisé par l'Agence Com'&Events peut être présentée au client sous le nom de « Jet de production », avant sa mise en œuvre ou sa diffusion. Chaque jet de production supplémentaire (dès le quatrième) sera facturé 50€ (cinquante euros) Toutes Taxes Comprises.

Après l'ensemble des modifications effectuées une proposition finale du projet réalisé par l'Agence Com'&Events est présentée au client nommé « Bon à Tirer », avant sa mise en œuvre ou sa diffusion. Elle doit faire l'objet d'une validation par le client par tous moyens écrit (lettre, courriel...), plus communément appelée « bon pour accord ».

Dans le cas où le client refuserait d'agréer le projet présenté, l'Agence Com'&Events pourra accepter la demande du client ou formuler une nouvelle proposition avec un délai et un prix. Au-delà de présentation de deux fois d'un « Bon à Tirer », à partir du 3ème celui-ci sera facturé 135 € (cent trente cinq euros) Toutes Taxes Comprises.

Faute d'accord, les parties devront décider de la poursuite ou non de leur collaboration et des modalités de règlement de l'Agence Com'&Events compte tenu des travaux effectués.

Toute demande de correction émise auprès de l'Agence Com'&Events par le client engage l'entière responsabilité de ce dernier. Si en cours de mission, des corrections souhaitées par le client devaient entraîner des modifications significatives et de ce fait, aboutir à un remaniement profond du projet de départ validé par le client, l'Agence Com'&Events se réserve le droit de facturer toute prestation engagée à ce stade et de réviser le devis initialement accepté par le client. De la même manière, dans ce cas où le client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, la rémunération

initialement convenue dans le devis accepté par le client restera intégralement due à l'Agence Com'&Events .

Article 8 – Responsabilité

Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun. L'Agence Com'&Events a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle. Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, l'Agence Com'&Events n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, l'Agence Com'&Events ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par l'Agence Com'&Events . Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée à l'Agence Com'&Events ou des dommages et intérêts.

Article 9 : Force Majeure

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeurs telles que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Article 10 : Loi applicable et Attribution de juridiction

De convention expresse, les commandes de prestations sont régies par le droit français .

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs qu'avec nos clients, attribution de compétence exclusive est faite au Tribunal de Commerce de compétence territoriale.

Article 11 : Dispositions diverses

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet.

Article 12 – Collecte de vos données personnelles

En tant que visiteur du site internet, vous pouvez participer à toutes sortes d'activités sans fournir aucune Donnée personnelle.

Toutefois, lorsque vous faites appels à nos services pour l'accompagnement d'un projet relatif à nos services, nous pouvons collecter les Données personnelles suivantes :

Coordonnées telles que votre nom, vos numéros de téléphone, votre adresse postale et votre adresse e-mail

Informations de facturation telles que le numéro, la date d'expiration et le type de carte bancaire que vous utilisez, ainsi que l'adresse associée à cette carte.

Informations démographiques telles que l'intitulé de votre poste, votre description de poste et le nom et le type d'entreprise pour laquelle vous travaillez.

Des données de profil, y compris votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, des détails sur vos achats

Comme sur la plupart des sites web, quand vous utilisez notre site internet, nous pouvons aussi recueillir certaines informations d'ordre technique ou de routage au sujet de votre ordinateur, afin d'améliorer votre utilisation du site internet et des services.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, ou de les supprimer, à tout moment, notamment par le biais de notre page « [Contact](#) ».

Article 13 – Comment vos données personnelles sont utilisées

L'Agence Com'&Events collecte des informations vous concernant afin de vous vendre des services. Nous ne vendons pas, ne louons pas et ne communiquons pas d'informations permettant de vous identifier à des tiers. L'Agence Com'&Events peut utiliser ces informations :

Traiter vos transactions financières.

Vous envoyer des confirmations de commande/renouvellement.

Répondre aux demandes, questions et préoccupations envoyées au service client.

Envoyer l'information que vous aviez demandée à propos d'un service ou d'un produit.

Vous tenir informé des offres spéciales et des services.

Article 14 – Conservation de la base de données et des sources

L'Agence Com'&Events conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation. L'Agence Com'&Events peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales et apposer sa signature sur ladite œuvre sauf avis contraire du client notifié par écrit en lettre Recommandé avec Accusé de Réception. Sauf dispositions contraires écrites, l'Agence Com'&Events à travers ses représentations légaux et commerciaux pourra diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 15 – Confidentialité

L'Agence Com'&Events et le client s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Article 16 – Litiges – Election de domicile

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable. Le tribunal de Commerce de la Cour d'Appel de Nîmes sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites, sauf en cas de compétence exclusive autre.

Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile :
– l'Agence Com'&Events à l'adresse de son siège figurant sur le devis,
– le client, à l'adresse indiquée sur le devis ou celle modifiée par ses soins lors de la signature du devis.